

Fondation
de
France

La Fondation
de toutes les causes

Rapport financier 2020

Sommaire

Rapport financier
2020

L'éditorial
d'Yves Perrier p.01

Les indicateurs clés p.02

Le rapport de gestion
sur les comptes 2020 p.03

Les comptes annuels p.07

Le rapport
du commissaire
aux comptes p.30

La gestion
financière p.33

1^{er} réseau de philanthropie en France

Chacun de nous a le pouvoir d'agir pour l'intérêt général. Cette conviction est, depuis 50 ans, le moteur de la Fondation de France. Chaque jour, elle encourage et accompagne tous ceux qui veulent agir pour construire une société plus digne et plus juste. Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France réunit ainsi, sur tous les territoires, des fondateurs, des donateurs, des bénévoles et des acteurs de terrain. En 2020, elle a consacré 238,6 millions d'euros à la mise en œuvre et au suivi de 11 424 projets d'intérêt général. Signe de la vitalité du secteur philanthropique, 42 nouvelles fondations ont été créées portant notre réseau à 916 fondations.

Chiffres clés 2020

11 424
projets mis en œuvre

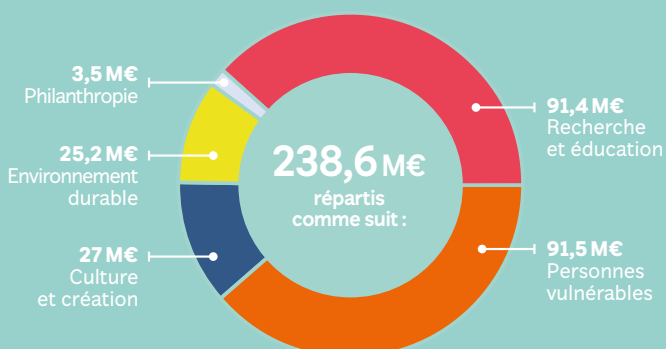
6
fondations régionales

521
bénévoles

916
fondations abritées

226
salariés

539 255
donateurs
(actifs sur ces quatre dernières années)



Depuis 50 ans, la Fondation de France et les fondations qu'elle abrite ont soutenu plus de 200 000 projets dans tous les domaines de l'intérêt général.

Les incertitudes liées à la période n'ont pas freiné les envies d'agir



Yves Perrier
Trésorier de la
Fondation de France

“ Une forte mobilisation et une gestion prudente dans un contexte instable ”

À l'heure du bilan financier de l'année 2020, un constat s'impose : la crise qui aura marqué cet exercice est loin d'être terminée et les enjeux économiques et sociaux s'ajoutent aux enjeux sanitaires.

Dans ce contexte, la Fondation de France a joué pleinement son rôle d'acteur de référence pour la philanthropie française et la mobilisation des acteurs de la solidarité a été au rendez-vous : les ressources issues de la générosité du public ont progressé d'environ 15%. Elles ont permis de mettre en œuvre plus de 11 400 actions d'intérêt général, soit 1 600 de plus qu'en 2019. Et ce, à coûts de structure constants : le taux d'affectation des ressources à nos missions sociales s'est établi à 88%, en progression de 1%.

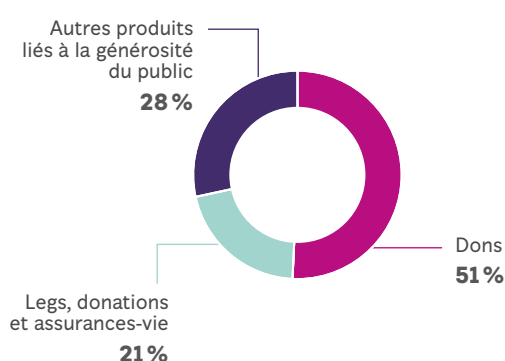
Du côté des fondations abritées, les incertitudes liées à la période n'ont pas freiné les envies d'agir : la Fondation de France a accueilli en 2020 plus de 40 nouvelles fondations abritées, un signe plus qu'encourageant en cette période, et qui confirme l'attractivité de notre structure. Enfin, nous constatons que l'engagement des entreprises a été particulièrement important cette année, comme le montre le nombre de partenariats signés dans le cadre notamment de l'Alliance « Tous unis contre le virus ».

Sur les marchés financiers, l'année 2020 aura été très instable avec un premier trimestre marqué par une chute brutale des marchés, puis une reprise très vive sur le deuxième semestre. Dès le début de la crise, nous avons réduit significativement l'exposition aux risques de notre patrimoine financier, ce qui nous a permis d'obtenir une performance financière légèrement positive. Dans le contexte actuel, ce parti pris de prudence s'est révélé pertinent.

Enfin, concernant la nature de nos placements, nous restons très vigilants quant à l'approche ISR, investissement socialement responsable, de nos investissements. Nous suivons également l'intensité carbone de nos placements qui se situe aujourd'hui à un niveau inférieur de 23% à la moyenne des principaux indices.

LES INDICATEURS CLÉS DU COMPTE DE RÉSULTAT

RÉPARTITION DES RESSOURCES

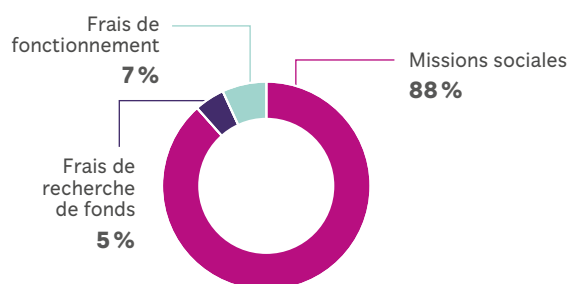


Les **dons** s'élèvent à **160 M€** contre 137 M€ en 2019. Ils représentent la moitié des ressources 2020 de la Fondation de France. L'augmentation provient, d'une part, de l'opération de collecte « Tous unis contre le virus », en partenariat avec l'AP-HP et l'Institut Pasteur et, d'autre part, d'une collecte pour les programmes de la Fondation de France, dynamique tout au long de l'exercice. Il faut rappeler que l'année 2019 avait été marquée par la collecte exceptionnelle pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Les encaissements de **legs, donations et assurances-vie**, y compris les ressources portées à la dotation, ressortent à **66 M€**, en augmentation de 13 M€ par rapport à 2020.

Les **autres produits liés à la générosité du public**, comprenant les revenus financiers et immobiliers, s'élèvent à **89 M€**. Ces ressources sont issues principalement du placement des dotations des fondations abritées et de la Fondation de France. Elles ont enregistré une hausse de 5 M€ par rapport à 2019 due à des plus-values de cessions de valeurs mobilières de placement réalisées à l'occasion de la sécurisation des portefeuilles financiers.

UTILISATION DES RESSOURCES



L'année 2020 se caractérise par l'implication forte de la Fondation de France en réponse à la crise sanitaire de la Covid-19. Les missions sociales se sont ainsi élevées à **239 M€** (191 M€ en 2019), soit **88 % des emplois** :

- 153 M€ pour les actions mises en œuvre par des fondations abritées ;
- 78 M€ pour les actions réalisées dans le cadre des programmes de la Fondation de France et
- 9 M€ de reversements aux organismes désignés dans le cadre des activités transnationales.

Les **frais de recherche de fonds** s'établissent à **13 M€**, en progression de 2 M€ par rapport à 2019. Ils comprennent les frais de réalisation des campagnes d'appel aux dons, les coûts de traitement des dons et de réalisation des legs, ainsi que les personnels directement affectés à ces actions.

Les **frais de fonctionnement** à hauteur de **19 M€** sont stables par rapport à 2019. Ces frais intègrent les frais informatiques, les frais de communication institutionnelle et les frais généraux nécessaires au fonctionnement de la Fondation de France et des fondations abritées.

Le rapport de gestion

sur les
comptes
2020

À titre liminaire, il est précisé qu'une réforme des règles comptables applicables aux fondations est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020. Pour une bonne lisibilité de l'information financière, les données des années antérieures ont été retraitées afin d'être comparables à celles de l'exercice 2020.

En 2020, la Fondation de France s'est mobilisée pour répondre aux besoins immenses déclenchés par la crise sanitaire de la Covid-19. Cette mobilisation s'est concrétisée notamment par l'opération « Tous unis contre le virus » en partenariat avec l'AP-HP et l'Institut Pasteur. Cette opération avait pour but de venir en aide aux personnes vulnérables, de soutenir les soignants et la recherche médicale.

Du fait de cette crise sanitaire, l'activité de la Fondation de France a atteint un niveau exceptionnel avec plus de 11 400 projets d'intérêt général accompagnés, pour une enveloppe globale de missions sociales de 239 M€, en hausse de 48 M€.

Dans ce contexte, les volontés d'agir ont été très fortes et se sont traduites par la création de 42 nouvelles fondations abritées et une augmentation de 15 % des produits liés à la générosité du public.

Pour rappel, l'activité de la Fondation de France est structurée au travers des trois sections analytiques suivantes :

- celle des 916 fondations abritées et des activités transnationales (Friends of Fondation de France & Transnational Giving Europe) ;
- celle des « métiers » correspondant à l'activité des « programmes » et des « Urgences », à la recherche des fonds et aux frais de fonctionnement directement imputables ;
- celle de « Structure et support » comprenant les frais de fonctionnement général et institutionnel.

Activité des fondations abritées

La progression du nombre de fondations abritées s'est poursuivie en 2020. En effet, fin décembre, la Fondation de France abrite 916 fondations contre 888 à fin 2019. L'ensemble de ces fondations représente 92 % des fonds propres totaux et 70 % du montant total des missions sociales.

341,8 M€ de ressources réparties de la manière suivante :

- 117,7 M€ de dons, legs et mécénat encaissés contre 97,7 M€ en 2019 ;
Ce montant comprend les sommes collectées par des organismes européens à destination de bénéficiaires français qui s'assignent un but analogue à celui de la Fondation de France via les réseaux Friends of Fondation de France et Transnational Giving Europe à hauteur de 9,9 M€. Le montant collecté en 2019 était de 4,6 M€ ;
- 85,2 M€ d'autres produits liés à la générosité du public contre 78,7 M€ en 2019. Ces ressources comprennent principalement les revenus nets du patrimoine financier et

immobilier. Cette augmentation s'explique notamment par les plus-values de cessions de valeurs mobilières de placement réalisées à l'occasion des ventes effectuées pour sécuriser les actifs financiers des fondations abritées ;

- 0,9 M€ de produits non liés à la générosité du public, de subventions et d'autres concours publics contre 1,2 M€ en 2019 ;
- 19,4 M€ de reprise de provision, principalement pour dépréciation des valeurs mobilières de placement, contre une dotation de 51,8 M€ en 2019. Il faut rappeler que l'année 2019 avait bénéficié d'une forte remontée des marchés financiers par rapport à l'année 2018 ;
- 118,5 M€ d'utilisation de fonds dédiés antérieurs contre 108,5 M€ en 2019.

Les fondations abritées créées en 2020 ont généré un flux additionnel de ressources de 9,2 M€.

326,1 M€ d'emplois répartis de la façon suivante :

- 157,4 M€ de missions sociales contre 149,3 M€ en 2019. Les fondations abritées créées en 2020 ont généré 2 M€ de missions sociales additionnelles.
La part de la mission sociale des fondations abritées ayant financé les programmes de la Fondation de France s'est élevée en 2020 à 13 M€ contre 15,3 M€ en 2019.
Les versements aux organismes désignés se sont élevés à 9,1 M€ contre 5,2 M€ en 2019. Il s'agit des versements à des organismes via Friends of Fondation de France et Transnational Giving Europe ;
- 2 M€ de frais de recherche de fonds contre 0,1 M€ en 2019. Cette augmentation est due à des frais de réalisation d'un bien exceptionnel dans le cadre d'un legs ;
- 7,8 M€ de frais de fonctionnement directement imputables aux fondations contre 7,3 M€ en 2019. Ce poste regroupe principalement les achats et charges externes, les frais d'entretien sur les immeubles de placement et les frais de gestion sur les placements à gestion particulière ;
- 26,2 M€ de dotations aux provisions contre 19,7 M€ en 2019 ;
- 124,2 M€ de report en fonds dédiés de l'exercice contre 137,6 M€ en 2019.

Par ailleurs, il est à noter que les fondations abritées ont contribué au financement des charges communes à hauteur de 7,5 M€, contre 8 M€ en 2019.

Fonds propres & fonds dédiés

Les fonds propres des fondations abritées ont diminué de 2,3 M€, passant de 1 537,5 M€ en 2019 à 1 535,2 M€ en 2020. Les ressources de l'exercice portées à la dotation se sont élevées à 19,7 M€.

Les fondations abritées créées en 2020 ont généré une augmentation des fonds propres de 20,2 M€. À l'inverse, les fondations abritées à dotation consommable ont consommé leur dotation à hauteur de 19,5 M€.

54 fondations à dotation pérenne ou de flux ont généré au titre de l'exercice 2020 un résultat global déficitaire de 0,4 M€.

Enfin, les fonds disponibles non engagés à la clôture de l'exercice ressortent à 279,2 M€ en baisse de 10,1 M€.

Activité des « métiers »

La section « métiers » regroupe l'ensemble des programmes d'intervention de la Fondation de France, la recherche des fonds et les frais de fonctionnement directement imputables à ces activités.

Les cinq domaines d'intervention de la Fondation de France sont : aider les personnes vulnérables, agir pour un environnement durable, développer la philanthropie, promouvoir la culture et la création et favoriser la recherche et l'éducation.

111,9 M€ de ressources réparties de la manière suivante :

- 85,7 M€ de dons, legs et mécénat hors « Urgences » en faveur des programmes contre 47,6 M€ en 2019. La hausse est due, d'une part, à la collecte initiée dans le cadre de l'opération « Tous unis contre le virus » pour 33,5 M€ et, d'autre part, à des ressources d'assurances-vie en progression de 5,9 M€ ;
- 3,2 M€ de dons « Urgence » contre 27,2 M€ en 2019. Ces ressources 2020 sont liées à l'opération « Solidarité Liban » lancée suite à la double explosion intervenue à Beyrouth en août. Il faut rappeler que l'année 2019 avait été marquée par l'élan de générosité suscité par l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris ;
- 0,6 M€ d'autres produits liés à la générosité du public contre 0,5 M€ en 2019 ;
- 0,1 M€ de reprise de provision contre 0,3 M€ en 2019 ;
- 22,2 M€ d'utilisation de fonds dédiés antérieurs dont 7,6 M€ liés aux « Urgences » contre 19 M€ en 2019.

106,4 M€ d'emplois répartis de la manière suivante :

- 72,8 M€ de missions sociales dont 9 M€ pour les « Urgences » contre 39,3 M€ en 2019. La hausse des actions engagées s'explique à hauteur de 32,7 M€ par l'opération « Tous unis contre le virus ». Par ailleurs, 5,9 M€ ont été versés pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris ;
- 10,6 M€ de frais de recherche de fonds en hausse de 10,2 M€ par rapport à 2019. La hausse s'explique par les coûts engagés dans le cadre de la collecte « Tous unis contre le virus » ;
- 18,7 M€ de report en fonds dédiés contre 42,8 M€ en 2019 (sur 2019, 30 M€ étaient liés à l'opération pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris). L'excédent de ressources sans dédicace d'un montant de 5,5 M€ a été maintenu en résultat (3,2 M€ en 2019).

- Par ailleurs, il est à noter que les programmes de la Fondation de France ont contribué au financement des charges communes pour un montant net de 4,2 M€, contre 2,2 M€ en 2019. Cette hausse s'explique par l'augmentation des volumes d'activité de cette section analytique.

Fonds dédiés et résultat

Les fonds dédiés à la clôture de l'exercice s'élèvent à 70 M€ en hausse de 5,6 M€.

L'excédent des ressources sans dédicace maintenu dans le résultat s'élève à 5,5 M€.

La part des fonds dédiés relative aux programmes d'« Urgences » s'élève à 27,8 M€ en retrait de 5,2 M€ par rapport à 2019 du fait du versement effectué pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Par ailleurs, il est à noter que le solde de l'opération « Tous unis contre le virus » s'élève à 5,8 M€.

Section analytique « Structure et support »

La section analytique « Structure et support » regroupe les frais de fonctionnement général et institutionnel de la Fondation de France.

Au titre de l'exercice 2020, ces frais de fonctionnement se sont élevés à 10,7 M€ en baisse de 0,9 M€ par rapport à 2019. Ces frais comprennent notamment les frais du siège social de la Fondation de France, les frais de personnel, les frais de systèmes d'information, les frais de gestion et d'audit. En 2020, compte-tenu de la crise sanitaire et des confinements, un certain nombre d'opérations de communication ont dûes être annulées.

Cette section analytique comprend par ailleurs une reprise nette de provisions pour risque et charge de 3,6 M€. Ce montant se décompose en une reprise de provision pour risque financier de 4,7 M€, le solde étant imputable principalement à des dotations pour dépréciation de valeurs mobilières de placement.

Il est à noter que la dotation de la Fondation de France n'a fait l'objet d'aucune actualisation au titre de l'exercice 2020, le taux d'actualisation étant négatif.

Les emplois de la section « Structure et support » sont couverts par :

- 3,2 M€ de revenus du patrimoine financier et immobilier, montant en retrait de 1,2 M€ par rapport à l'exercice précédent du fait de la baisse des rendements des placements sécurisés ;
- 11,7 M€ de contributions aux charges communes prélevées sur les ressources et les emplois des fondations abritées et des programmes. Sur 2020, ces prélèvements sont en hausse de 1,5 M€ notamment du fait du surcroît d'activité constaté sur les programmes.

Au cours de l'exercice 2020, la Fondation de France a acquis des lots de copropriété au sein de l'immeuble de son siège social au 40 avenue Hoche à Paris, dont certains lots étaient détenus à travers une SCI. Avant la clôture de l'exercice, cette SCI a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de la Fondation de France. Cette opération a fait ressortir un mali de fusion de 1,9 M€ correspondant à la plus-value latente comprise lors de l'évaluation des parts de la SCI. Ce mali de fusion a été rattaché à la valeur du bien en immobilisation corporelle et est amorti.

Contributions volontaires en nature

La réforme de la réglementation comptable impose, à compter de l'exercice 2020, de valoriser les contributions volontaires en nature reçues par la structure. Dans ce cadre, une évaluation du temps passé par les bénévoles a été réalisée.

Ces contributions en nature se sont élevées en 2020 à 23,6 M€ contre 18,1 M€ en 2019. Cette augmentation est principalement due aux espaces médias reçus à titre gratuit par la Fondation de France dans le cadre des opérations d'appel aux dons pour les opérations « Tous unis contre le virus » et « Solidarité Liban ».

Résultat de l'exercice

L'exercice 2020 fait ressortir un excédent de 12 773 826 €. Cet excédent se décompose de la façon suivante :

- -0,4 M€ répartis sur 54 fondations abritées à dotation pérenne ;
- 5,5 M€ d'excédent de ressources sans dédicace des programmes ;
- 7,7 M€ pour la section analytique « Structure et support ». Cet excédent comprend les 4,7 M€ de reprise de provision pour risque financier, le solde, soit 3 M€, représentant la performance de l'activité intrinsèque de la Fondation de France. Cette performance intègre 1,4 M€ de contributions supplémentaires liées à l'augmentation de l'activité et 1,8 M€ d'économie de charges de fonctionnement par rapport au budget. Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter cet excédent en « report à nouveau ».

En 2020, la mission sociale aura représenté 88 % de l'emploi des ressources contre un taux pro-forma de 2019 de 87 %.

Fonds reportés

La réforme de la réglementation comptable, applicable à compter de 2020, a entraîné l'intégration au bilan du « stock » de libéralités en cours de réalisation par la contrepartie au passif d'un compte de « fonds reportés ». Ces libéralités étaient historiquement traitées en « hors bilan ».

À la clôture de l'exercice 2020, le montant des fonds reportés s'élevait à 158 M€ en hausse de 16,1 M€. Il se décomposait de la façon suivante :

- 15,3 M€ de donations temporaires d'usufruit ;
- 68,7 M€ de biens immobiliers reçus par legs ou donation et destinés à être vendus ;
- 107,6 M€ de créances reçues par legs ou donation ;
- - 33,6 M€ de dettes sur legs ou donations.

Conclusion et perspectives

La Fondation de France a su être présente et jouer son rôle de catalyseur pour répondre aux enjeux sans précédent engendrés par la crise sanitaire de la Covid-19. Grâce à sa gestion rigoureuse, elle a pu absorber le surcroît d'activité sans peser sur les frais de fonctionnement de la structure et elle a su protéger, dans un environnement économique et politique instable, le patrimoine financier et immobilier qui lui avait été confié pour le développement de son activité au service de l'intérêt général.

La persistance de la crise sanitaire de la Covid-19 et la crise économique et sociale qui en découle rendent plus que jamais utiles les actions des structures de l'intérêt général. Dans cet environnement, en 2021, la Fondation de France va poursuivre ses actions sur tous les champs de l'intérêt général et continuera à promouvoir et à encourager toutes les volontés d'agir.

Les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

- 1. Présentation générale** p.8
- 2. Bilan** p.8
- 3. Compte de résultat par nature** p.10
- 4. Annexe** p.12
- 5. Compte de résultat par origine et destination** p.22
- 6. Compte d'emploi des ressources** p.26
- 7. Autres informations** p.28

1. Présentation générale

Les comptes annuels de la Fondation de France comprennent :

- **le bilan** qui synthétise la situation patrimoniale de l'ensemble des éléments gérés par la Fondation de France y compris ceux des 916 fondations abritées ;
- **le compte de résultat** qui regroupe les produits et les charges de l'exercice selon leur nature ;
- **l'annexe** qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat ;

- **le compte de résultat par origine et destination (CROD)** et son annexe ;
- **le compte d'emploi des ressources (CER).**

Les comptes annuels sont présentés ci-joint en milliers d'euros (k€).

2. Bilan

En milliers d'euros	RÉFÉRENCE ANNEXE	2020			2019
		BRUT	AMORT. & DÉPRÉ.	NET	PRO-FORMA
ACTIF IMMOBILISÉ	4.6.1				
Immobilisations incorporelles		46 009	29 646	16 363	13 747
Immobilisations corporelles		128 508	53 493	75 015	70 357
Biens reçus par legs ou donation destiné à être cédés		73 055	4 355	68 700	84 045
Immobilisations financières		67 442	2 259	65 183	58 036
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		315 013	89 753	225 261	226 185
ACTIF CIRCULANT					
Créances		130 420	1 837	128 583	83 330
Valeurs mobilières de placement		1 901 793	27 516	1 874 277	1 917 298
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		114 770		114 770	53 633
Charges constatées d'avance		251		251	457
TOTAL ACTIF CIRCULANT		2 147 234	29 353	2 117 881	2 054 718
TOTAL ACTIF		2 462 247	119 106	2 343 141	2 280 903

(Bilan actif publié en 2019)

En milliers d'euros	VALEUR HISTORIQUE
ACTIF	31/12/2019
Immobilisations	22 548
Immeubles d'exploitation	10 553
Autres immobilisations incorporelles et corporelles	11 995
Placements	2 021 929
Immeubles et parts de sociétés immobilières	102 761
Titres immobilisés	1 870
Valeurs mobilières de placement	1 917 298
Autres actifs	70 046
Créances	16 413
Disponibilités	53 633
TOTAL ACTIF	2 114 523

		2020	2019
<i>En milliers d'euros</i>	RÉFÉRENCE ANNEXE		PRO-FORMA
FONDS PROPRES	4.6.1.5		
Fonds propres sans droit de reprise Fondation de France	4.6.1.6	62 156	62 156
Fonds propres sans droit de reprise fondations abritées	4.6.1.6	230 897	231 072
Réserves		202 889	199 674
Report à nouveau		22 570	20 635
Excédent ou déficit de l'exercice		12 774	5 096
SITUATION NETTE		531 286	518 631
Fonds propres consommables		1 142 188	1 143 796
Subventions d'investissement		1 285	1 339
TOTAL I		1 674 758	1 663 766
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs et donations	4.6.1.7	158 051	141 928
Fonds dédiés	4.6.1.9	349 172	337 839
TOTAL II		507 222	479 767
PROVISIONS	4.6.1.8		
Provisions pour risques		5 617	10 506
TOTAL III		5 617	10 506
DETTES			
Emprunts et dettes financières diverses		629	525
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		114 159	91 717
Dettes des legs ou donations		33 630	19 721
Dettes fiscales et sociales		3 140	2 836
Autres dettes		3 986	12 065
Produits constatés d'avance		0	0
TOTAL IV		155 544	126 864
TOTAL PASSIF		2 343 141	2 280 903

(Bilan passif 2019)

<i>En milliers d'euros</i>	VALEUR HISTORIQUE
PASSIF	31/12/2019
Fonds propres de la Fondation de France	105 929
Autres fonds propres	23 537
Fonds propres des fondations abritées	1 541 066
Provisions pour risques et charges	10 506
Fonds dédiés	326 343
Aux programmes	63 432
Aux fondations sous égide	262 911
Dettes	107 142
Bénéficiaires des actions propres de la Fondation de France	28 865
Bénéficiaires des actions des fondations sous égide	58 379
Autres dettes	19 898
TOTAL PASSIF	2 114 523

<i>En milliers d'euros</i>	2019
Engagements hors bilan reçus : libéralités en cours de réalisation	150 669

3. Compte de résultat par nature

<i>En milliers d'euros</i>		2020	2019
	RÉFÉRENCE ANNEXE		PRO-FORMA
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de biens et de services		4 517	4 378
Produits de tiers financeurs	4.6.2	231 240	187 374
Reprises sur amortissements, dépréciations, transferts de charges		118	28
Utilisations des fonds dédiés		140 678	127 488
Autres produits		59	57
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		376 612	319 325
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes		30 659	38 205
Aides financières		216 915	171 040
Impôts, taxes et versements assimilés		714	709
Salaires et traitements		10 834	10 031
Charges sociales		6 314	5 597
Dotations aux amortissements et dépréciations		3 477	2 768
Dotations aux provisions		1 752	268
Reports en fonds dédiés		152 090	182 990
Autres charges		219	303
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		422 974	411 910
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-46 362	-92 585
PRODUITS FINANCIERS			
Autres intérêts et produits assimilés		13 206	11 116
Reprises sur provisions, dépréciations, transferts de charges		26 252	53 191
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		59 011	57 971
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		98 470	122 278
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		27 758	21 410
Intérêts et charges assimilées		471	30
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		12 819	4 320
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		41 049	25 760
RÉSULTAT FINANCIER		57 421	96 518
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		11 059	3 934
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		2 154	1 590
Sur opérations en capital		65	275
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 219	1 866
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		271	616
Sur opération en capital		232	88
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		504	704
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		1 715	1 162
EXCÉDENT OU DÉFICIT		12 774	5 096

<i>En milliers d'euros</i>		2020	2019
	RÉFÉRENCE ANNEXE		PRO-FORMA
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	4.6.2.3		
Dons en nature		45	87
Prestations en nature		8 702	3 596
Bénévolat		14 833	14 377
TOTAL		23 580	18 060
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuites de biens	4.6.2.4	45	87
Prestations en nature		8 702	3 596
Personnel bénévole		14 833	14 377
TOTAL		23 580	18 060

(Compte de résultat publié en 2019)

En milliers d'euros	
PRODUITS	31/12/2019
Dons	137 849
Dons issus de la collecte	15 758
Dons au titre des opérations d'urgence	27 247
Dons reçus au titre de l'activité relais	4 553
Dons aux fondations abritées	90 291
Legs et autres libéralités	59 796
Prélèvements sur les fonds propres des fondations abritées	13 955
Partenariats et co-financements	3 596
Revenus du patrimoine immobilier et financier	59 224
Produits divers	2 346
Dotations (-) ou reprises (+) de provisions pour dépréciations d'actifs financiers	31 084
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	307 851
Report des ressources non utilisées	127 488
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE	435 339
CHARGES	31/12/2019
Missions sociales	239 038
Programmes propres à la Fondation de France	33 831
Prix, bourses, subventions, mise en œuvre	27 779
Frais de personnel	6 052
Actions des fondations abritées	151 598
Prix, bourses, subventions, mise en œuvre	148 190
Frais de personnel	3 408
Reversements aux organismes désignés relatifs à l'activité relais	5 241
Affectations aux fonds propres des fondations abritées	48 368
Affectations aux fonds propres de la Fondation de France	3 408
Actualisation de la dotation	248
Affectation à la réserve des programmes	3 160
Frais de développement et de recherche de ressources	7 876
Frais de développement et de recherche de ressources	6 622
Frais de personnel	1 253
Frais d'information et de communication	2 244
Frais d'information et de communication	1 253
Frais de personnel	991
Frais de fonctionnement et autres charges	9 981
Frais de fonctionnement	6 059
Frais de personnel	3 922
Frais de gestion du patrimoine des fondations sous égide	7 243
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE	269 790
Engagements à réaliser sur ressources affectées	163 613
Fonds dédiés aux programmes	45 348
Fonds dédiés aux fondations abritées	118 265
TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE	433 403
RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	1 936

4. Annexe

4.1. Préambule

4.1.1. Objet social de l'entité

Conformément à l'article 1 de ses statuts, la Fondation de France a pour but de recevoir toutes libéralités sous forme notamment de legs ou de versements manuels, d'en assurer la gestion et de redistribuer ces libéralités, ou leurs fruits et produits disponibles, au profit de personnes, œuvres ou organismes d'intérêt général, ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement ou à la diffusion de la culture française, en se conformant, pour ce faire, aux intentions, charges et conditions éventuellement stipulées par les donateurs.

La Fondation de France a vocation à recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou organismes mentionnés aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts, qui s'assignent un but analogue aux siens.

4.1.2. Description des moyens mis en œuvre

Conformément à l'article 2 de ses statuts, la Fondation de France met en œuvre tous les moyens licites, eu égard notamment aux prescriptions du Code civil et de la législation fiscale en matière de libéralités, qui paraîtront les plus conformes à son caractère d'établissement d'utilité publique et les plus appropriés à la réalisation de son objet.

Toutefois, la Fondation de France s'interdit :

- dans la collecte de ses ressources, d'accepter, sauf de ses fondateurs, toute libéralité qui, en raison de sa nature ou de celle des charges et conditions l'assortissant, pourrait aussi bien être faite directement au profit du bénéficiaire final, sans que son intervention soit nécessaire pour assurer, par exemple, la gestion de la libéralité ou les répartitions correspondantes ;
- dans la gestion de ses biens, toute opération à caractère purement spéculatif ainsi que toute exploitation directe de toute entreprise ou établissement à caractère industriel ou commercial, et que toute participation non minoritaire au capital d'une même société, sauf si l'objet même de la société concernée permet la réalisation d'activités relevant des buts énoncés à l'article 1 de ses statuts ;
- dans l'utilisation de ses fonds libres d'affectation, et sauf en matière d'études et recherches nécessaires à l'accomplissement de sa mission, toute opération directe, c'est-à-dire toute action par une voie autre que celle du concours à des personnes ou organismes tiers sous la forme de subsides divers : bourses, prix, allocations, subvention, etc.

La Fondation de France s'oblige :

- à se conformer, dans les limites prévues par la législation en vigueur, aux charges et conditions dont les auteurs de libéralités auront, avec l'accord de la Fondation et, s'il y a lieu, l'autorisation des autorités administratives, assorti ces libéralités, notamment quant à leur disposition, à leur gestion, à leur affectation, y compris les charges accessoires au profit de particuliers, la constitution au nom des donateurs de fonds ou fondations, la participation éventuelle de leurs représentants à la gestion ou à la distribution... ; étant entendu qu'en l'absence de stipulation expressément contraire, les libéralités consenties à la Fondation seront réputées faites aux clauses et conditions générales prévues par le règlement intérieur ;
- à assurer l'équilibre du budget de fonctionnement administratif de ses services à l'aide de ses ressources propres, des concours que les fondateurs pourraient lui apporter à cet effet et de la participation aux frais généraux de la Fondation dont les donateurs auront admis l'imputation sur leurs libéralités.

Afin de remplir sa mission définie au 2^e paragraphe du point 4.1.1., la Fondation de France ouvre des comptes individualisés destinés à recevoir les versements pour le comptes des organismes concernés.

La Fondation de France passe toute convention nécessaire à l'accomplissement de sa mission, en particulier pour la gestion de ses biens et le placement de ses fonds, ainsi que pour l'organisation et le fonctionnement de ses services.

4.1.3. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La Fondation de France est organisée au travers de trois secteurs d'activité.

- Les fondations abritées. Ce secteur regroupe les 916 fonds individualisés abrités au sein de la Fondation de France. Chaque fonds individualisé dispose de ses propres ressources pour l'accomplissement de la mission d'intérêt général définie par le ou les fondateurs de ce fonds.
- Les « Métiers ». Ils correspondent à l'activité de ses propres programmes d'action. Ces programmes sont regroupés en cinq thématiques principales :
 - l'aide aux personnes vulnérables ;
 - la recherche, la science et l'éducation ;
 - la culture et la création ;
 - la réconciliation de l'homme et de son environnement ;
 - le développement de la philanthropie.
 Le secteur d'activité « Métiers » comprend également les fonctions liées au développement, à la communication non institutionnelle et à la gestion du patrimoine.
- La « Structure et support ». Elle regroupe les missions institutionnelles et de fonctionnement général (gouvernance, communication institutionnelle, juridique, systèmes d'information, comptabilité et contrôle de gestion).

4.2. Faits caractéristiques de l'exercice

4.2.1. Crise sanitaire de la Covid-19

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19. Cette crise a provoqué deux périodes de confinement de la population impactant l'ensemble des acteurs économiques et sociaux à l'échelle nationale et internationale.

Pour répondre aux besoins immenses générés par cette crise sanitaire, la Fondation de France a, en partenariat avec l'AP-HP et l'Institut Pasteur, organisé une opération de collecte « Tous unis contre le virus » afin de soutenir les soignants, venir en aide aux personnes vulnérables et accompagner la recherche médicale. Malgré les fortes incertitudes

provoquées par cette crise, l'élan de générosité a été sans précédent dans l'histoire de la Fondation de France.

4.2.2. Opération d'urgence « Solidarité Liban »

Le 4 août 2020, Beyrouth a été victime d'une double explosion dévastant son port et une partie de la ville et faisant de très nombreuses victimes.

La Fondation de France a déclenché un programme d'urgence à travers un appel à la générosité pour venir en aide à la population : le programme « Solidarité Liban ».

4.3. Changements comptables

À compter du 1^{er} janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif sont tenues d'appliquer les nouveaux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 et n°2020-08 du 4 décembre 2020.

4.3.1. 1^{re} application du règlement ANC n°2018-06 et n°2020-08

4.3.1.1. Legs, libéralités et donations

Jusqu'en 2019, les legs, donations et dévolutions reçus par acte authentique et non réalisés à la clôture de l'exercice étaient enregistrés en hors bilan.

À compter du 1^{er} janvier 2020, dès l'acceptation par le Conseil d'administration et dans l'attente de leur réalisation, les legs,

donations et dévolutions reçus par acte authentique sont comptabilisés, conformément au règlement ANC n°2018-06 dans des comptes dédiés à cet effet, à l'actif et au passif du bilan de l'entité avec pour contrepartie un compte de « fonds reportés ».

Il est précisé que pour la 1^{re} application du règlement ANC n°2018-06, les legs, donations et dévolutions sont valorisés à la valeur historique d'acceptation par le Conseil d'administration de ces libéralités. Dans le cas où une perte de valeur a été identifiée sur un actif reçu, une provision pour dépréciation a été constatée.

Parallèlement, l'application du règlement ANC n°2018-06 prévoit la suppression du compte d'attente destiné antérieurement à l'enregistrement des encaissements partiels de legs, donations et dévolutions.

BILAN – IMPACT PRO-FORMA 2019			HORS BILAN
RUBRIQUES	ACTIF	PASSIF	
Biens reçus par legs ou donation destiné à être cédés – brut	87 781		
Biens reçus par legs ou donation destiné à être cédés – dépréciation	-3 736		
Créances reçues par legs ou donation	65 206		
Dettes des legs ou donations		19 721	
Fonds reportés		129 530	-133 266
Autres créances	2 846		
Dotations – fondations abritées		1 982	
Réserves pour projet de l'entité/fonds dédiés – Fondation de France		960	
Report à nouveau/fonds dédiés – fondations abritées		-96	

4.3.1.2. Donations temporaires d'usufruit

Jusqu'en 2019, les donations temporaires d'usufruit reçues par acte authentique étaient enregistrées en hors bilan pour leur valeur d'acceptation par le Conseil d'administration, sous déduction des revenus encaissés.

À compter du 1^{er} janvier 2020, dès l'acceptation par le Conseil d'administration, les donations temporaires d'usufruit reçues par acte authentique sont comptabilisées, conformément au règlement ANC n°2018-06, à l'actif du bilan de l'entité, en immobilisation incorporelle, avec pour contrepartie un compte de « fonds reportés ». Cette immobilisation est amortie sur la durée de la donation temporaire d'usufruit, au rythme prévisionnel attendu des revenus futurs.

BILAN – IMPACT PRO-FORMA 2019			
RUBRIQUES	ACTIF	PASSIF	HORS BILAN
Donations temporaires d'usufruit – brut	31 450		
Donations temporaires d'usufruit – amortissement	-18 494		
Donations temporaires d'usufruit – dépréciation	-558		
Fonds reportés		12 398	-11 431

4.3.1.3. Dépenses post-legs, donations et gestion temporaire

Jusqu'en 2019, les dépenses engagées postérieurement à l'acceptation des legs, donations et dévolutions par le Conseil d'administration étaient comptabilisées en diminution de ces libéralités, en hors bilan ou dans le compte d'attente prévu à cet effet. La ressource comptabilisée lors de la réalisation de ces libéralités était nette de ces dépenses.

À compter du 1^{er} janvier 2020, les dépenses engagées post-legs, n'ayant pas le caractère de dettes certaines lors de l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration, sont désormais comptabilisées en charge par nature et sont affectées dans le CROD en « frais d'appel à la générosité du public ». Il en va de même pour les dépenses de gestion temporaire des biens destinés à être cédés qui sont, dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2018-06, traitées en frais d'appel à la générosité du public.

COMPTE DE RÉSULTAT – IMPACT PRO-FORMA 2019		
RUBRIQUES	CHARGES	PRODUITS
Ressources liées à la générosité du public – legs, donations		1 331
Autres achats et charges externes	1 094	
Impôts et taxes	185	
Dotations aux provisions	52	

4.3.1.4. Traitement de la réserve pour projet de l'entité

Jusqu'en 2019, les excédents ou les déficits de ressources sans dédicace de la part des tiers financeurs, destinés au financement des actions prioritaires de la Fondation de France par décision du Conseil d'administration, étaient traités en fin d'exercice en réserve des programmes suivant le même mécanisme que les fonds dédiés.

À compter de 2020, suite à la restriction de la définition des fonds dédiés induite par les dispositions infra-réglementaires de l'article 132-1, les excédents ou les déficits de ressources sans dédicace de la part des tiers financeurs, destinés au financement des actions prioritaires de la Fondation de France par décision du Conseil d'administration, sont maintenus en compte de résultat.

4.3.1.5. Contributions volontaires en nature

Jusqu'en 2019, le règlement CRC n°1999-01 permettait, sur décision de gestion, de comptabiliser les contributions volontaires en nature. La Fondation de France n'avait pas retenu cette option.

À compter du 1^{er} janvier 2020, les contributions volontaires en nature doivent être évaluées et comptabilisées en produits et en charges au pied du compte de résultat. Les principes d'évaluation retenus par la Fondation de France pour l'application de cette disposition du règlement ANC n°2018-06 sont repris au paragraphe 4.5.2.4. de la présente annexe.

4.3.2. Autres changements comptables

4.3.2.1. Amortissement des immobilisations

Jusqu'en 2019, les immeubles d'exploitation à l'usage de la Fondation de France ne faisaient l'objet d'aucun amortissement dans la mesure où leurs valeurs actuelles estimées périodiquement étaient supérieures à leur coût historique d'entrée dans le patrimoine. Un traitement similaire était

appliqué aux biens inaliénables. En contrepartie du non-amortissement de ces biens, les travaux réalisés sur ces actifs étaient constatés en charges et les subventions pour investissement reçues étaient constatées en produits.

À compter du 1^{er} janvier 2020, la Fondation de France a mis en place une approche par composant et un plan d'amortissement des biens immobiliers destinés à être conservés. La note 4.5.2.1. expose de façon détaillée la méthode retenue.

BILAN – IMPACT PRO-FORMA 2019			
RUBRIQUES	ACTIF	PASSIF	HORS BILAN
Immobilisations corporelles – brut	20 597		
Immobilisations corporelles – amortissement	-19 234		
Subventions d'investissement		1 339	
Report à nouveau/fonds dédiés		24	

4.3.2.2. Activation des œuvres d'art

Jusqu'en 2019, date à laquelle l'inventaire valorisé des œuvres s'est terminé, les œuvres d'art reçues pas legs ou donation et non portées à la dotation d'une fondation abritée par décision du Conseil d'administration faisaient l'objet d'une information dans l'annexe aux comptes annuels mais n'étaient pas comptabilisées à l'actif du bilan de la structure.

À compter du 1^{er} janvier 2020, les œuvres d'art reçues par legs ou donation et non portées à la dotation d'une fondation abritée sont activées et enregistrées à l'actif des structures avec comme contrepartie le compte de report à nouveau.

Conformément aux normes comptables, ces œuvres ne sont pas amorties.

BILAN – IMPACT PRO-FORMA 2019			
RUBRIQUES	ACTIF	PASSIF	HORS BILAN
Immobilisations corporelles – brut	521		
Report à nouveau/fonds dédiés – fondations abritées		521	

4.3.2.3. Ressources portées à la dotation

Jusqu'en 2019, les produits reçus destinés à être portés à la dotation de la Fondation de France ou des fondations abritées étaient enregistrés en produits lors de leur encaissement et des charges étaient comptabilisées pour constater l'affectation à la dotation.

À compter du 1^{er} janvier 2020, les produits reçus destinés à être portés à la dotation de la Fondation de France ou des fondations abritées sont enregistrés en fonds propres selon leur nature, à savoir dotation pérenne ou dotation consommable.

COMPTE DE RÉSULTAT – IMPACT PRO-FORMA 2019		
RUBRIQUES	CHARGES	PRODUITS
Versements des fondateurs		-2 716
Ressources liées à la générosité du public – dons manuels		-571
Ressources liées à la générosité du public – legs, donations		-17 177
Aides financières	-8 973	
Autres charges	-11 491	

4.3.2.4. Fondations abritées à dotation non consommable

Jusqu'en 2019, les déficits réalisés par les fondations abritées à dotation non consommable, ne pouvant être imputés sur des fonds dédiés par l'insuffisance de ceux-ci, étaient enregistrés en fonds propres, au débit du compte report à nouveau.

À compter de l'exercice 2020, les déficits réalisés par les fondations abritées à dotation non consommable, ne pouvant être imputés sur des fonds dédiés par l'insuffisance de ceux-ci, sont maintenus dans le résultat de la structure.

4.3.2.5. Dotations consommables

Jusqu'en 2019, une partie de la consommation de la dotation des fondations à dotation consommable était enregistrée en report à nouveau.

Un reclassement de 21,5 M€ a été effectué au sein des fonds propres afin que l'ensemble des reports débiteurs apparaisse dans le compte de consommation de la dotation des fondations à dotation consommable.

L'impact sur le report à nouveau à l'ouverture de l'ensemble de ces changements est de 22,9 M€.

Les comptes pro-forma 2019 ont été établis de manière à permettre la comparabilité avec les comptes 2020. Ils prennent en compte l'ensemble des changements présentés ci-dessus ainsi que les modifications de présentation.

4.4. Événements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire, sociale et économique liée à la pandémie de la Covid-19 continue à produire ses effets sur l'exercice 2021.

Les incertitudes en matière économique et sociale qui découlent de cette crise peuvent impacter significativement le niveau d'activité de la Fondation de France ainsi que la valorisation de son patrimoine financier et immobilier.

Les incidences de la poursuite de cette crise sur l'activité et les comptes de la Fondation de France pour l'exercice 2021 sont actuellement non quantifiables.

4.5. Principales règles et méthodes comptables

4.5.1. Référentiels 2018-06, 2014-03 et 2020-08

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 et aux dispositions particulières relevant du règlement ANC n°2018-06 complété par le règlement n°2020-08, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses suivantes :

- la continuité d'exploitation ;
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- l'indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

4.5.2. Principales méthodes d'évaluation et de présentation

4.5.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou pour les biens reçus par legs ou donation, destinés à être conservés, à la valeur d'acceptation par le Conseil d'administration. Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire.

La décomposition par composant des biens immobiliers bâtis est effectuée sur les bases suivantes :

DÉCOMPOSITION	TERRAIN	BÂTI
Siège – 40 avenue Hoche	60 %	40 %
Paris	50 %	50 %
IDF & villes > 200 000 habitants	40 %	60 %
Autres	25 %	75 %

DÉCOMPOSITION	CONSTRUCTION	INSTALLATIONS TECHNIQUES	AGENCEMENTS
Appartements/chambres de service/loges	60 %	25 %	15 %
Maisons/châteaux	60 %	20 %	20 %
Bureaux	70 %	20 %	10 %
Commerces/locaux d'activités	70 %	15 %	15 %
Autres	80 %	15 %	5 %

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes.

- Frais d'études et logiciels acquis : 1 à 3 ans
- Constructions : 40 ans
- Installations techniques : 20 ans
- Agencements : 5 à 10 ans
- Matériel bureautique : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans

4.5.2.2. Évaluation et amortissement des donations temporaires d'usufruit

Les donations temporaires d'usufruit reçues par acte authentique sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leur valeur d'acceptation par le Conseil d'administration.

Elles sont amorties sur la durée des donations, au rythme prévisionnel attendu des revenus futurs.

4.5.2.3. Actualisation de la dotation

Dans la perspective du maintien de la valeur des dotations non consommables, la Fondation de France a fait le choix

de l'actualisation annuelle de ces dotations. Cette actualisation est effectuée sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac publiée par l'INSEE (identifiant 001763852). L'assiette de ce calcul est définie par :

- la dotation initiale pour la Fondation de France ;
- les dotations initiales et complémentaires non représentatives d'actif immobilier pour les fondations abritées à dotation non consommable.

L'actualisation de la dotation ainsi calculée est opérée par affectation par le Conseil d'administration d'une fraction de l'excédent constaté en fin d'exercice, dans un compte de réserve.

4.5.2.4. Contributions volontaires en nature

La Fondation de France évalue et comptabilise les contributions volontaires en nature d'après les principes suivants :

- le bénévolat est évalué sur la base des rémunérations charges incluses en fonction des niveaux de prestations fournis :

- pour les membres des instances de gouvernance de la Fondation de France, le montant retenu est le seuil de 3 fois le plafond de la Sécurité sociale ;
- pour les autres bénévoles, le montant retenu est le salaire moyen des cadres autonomes de la Fondation de France ;
- les mises à disposition gratuites de biens sont évaluées en fonction de leur coût de location ;
- les dons en nature sont inscrits pour le prix de revient du produit donné ;
- les prestations sont inscrites pour la valeur d'une prestation équivalente.

L'évaluation du temps passé des bénévoles est réalisée de la façon suivante :

- pour les membres des instances de gouvernance sur la base de la durée des réunions, majorée de 50% pour tenir compte du temps de préparation ;
- pour les bénévoles en charge de l'instruction des dossiers programmes, sur la base de 4 heures par dossier instruit ;
- pour les bénévoles en charge de la gouvernance des fondations abritées sur la base de 11 jours par an.

4.6. Notes explicatives sur le bilan et compte de résultat

4.6.1. Notes explicatives sur le bilan

4.6.1.1. Variation des immobilisations

En milliers d'euros	PRO-FORMA 2019	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	2020
Frais d'établissement	12 306	447		12 753
Frais de recherche et de développement	1 084			1 084
Logiciels	2 611			2 611
Donations temporaires d'usufruit	31 450	7 063	8 952	29 561
TOTAL IMMO INCORPORELLES	47 451	7 510	8 952	46 009
Terrains	28 918	2 686	220	31 384
Constructions	39 313	1 625	508	40 431
Installations techniques et agencements	8 585	479	152	8 913
Matériel et mobilier	36 937	1 229	1	38 165
Immobilisations corporelles en cours	7 977	1 610		9 586
Avances et acomptes	30			30
TOTAL IMMO CORPORELLES	121 760	7 629	881	128 508
BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATION DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	87 782	22 268	36 995	73 055
Participations et créances rattachées	24 345	4 831	9 856	19 319
Autres titres immobilisés	35 261	12 133		47 393
Prêt	583	12	100	495
Autres	156	7	-72	235
TOTAL IMMO FINANCIÈRES	60 344	16 982	9 885	67 442

4.6.1.2. Actifs inaliénables

<i>En milliers d'euros</i>	1971 À 1990		1991 À 2010		2011 À 2020	
NATURE / ANNÉE	NBRE BIENS	VNC	NBRE BIENS	VNC	NBRE BIENS	VNC
Terrains	2	287				
Immeubles	5	181	41	8 147		
Bureaux	3	40	7	4 559		
Œuvres d'art	> à 50	467	> à 50	55	> à 50	810

4.6.1.3. Donations temporaires d'usufruit

NATURE	NOMBRE DE DTU	DURÉE MOYENNE	DURÉE RESTANT À COURIR	MONTANT BRUT <i>En milliers d'euros</i>	MONTANT NET <i>En milliers d'euros</i>
Valeurs mobilières de placement	15	12,8	3,8	24 899	13 422
Immobilier	9	6,4	3,0	4 662	1 924
TOTAL	24	10,3	3,5	29 561	15 346

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2020	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2020
Montant brut	31 450	7 063	8 952	29 561
Amortissements	-18 494	-4 326	-8 952	-13 869
Provisions	-558	-126	-338	-347
MONTANT NET	12 398	2 610	-338	15 346

4.6.1.4. Variation des amortissements

<i>En milliers d'euros</i>	PRO-FORMA 2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	2020
Frais d'établissement	10 957	778		11 735
Frais de recherche et de développement	1 084			1 084
Logiciels	2 611			2 611
Donations temporaires d'usufruit	18 494	4 326	8 952	13 869
TOTAL IMMO INCORPORELLES	33 146	5 105	8 952	29 299
Constructions	17 938	869	393	18 413
Installations techniques et agencements	7 417	637	251	7 804
Matériel et mobilier	26 048	1 229	1	27 276
TOTAL IMMO CORPORELLES	51 403	2 735	645	53 493

4.6.1.5. Valeurs mobilières de placement**Fondation de France :**

<i>En milliers d'euros</i>	2019	2020
Montant brut	325 323	328 386
Provision pour dépréciation	-1 707	-2 314
MONTANT NET	323 616	326 072
Réévaluation latente	7 698	5 907
VALEUR ACTUELLE	331 313	331 979

Fondations abritées :

<i>En milliers d'euros</i>	2019	2020
Montant brut	1 612 694	1 573 404
Provision pour dépréciation	-19 012	-25 202
MONTANT NET	1 593 683	1 548 202
Réévaluation latente	213 402	188 921
VALEUR ACTUELLE	1 807 084	1 737 123

4.6.1.6. Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES FONDATION DE FRANCE	PRO-FORMA 2019	AFFECTATION DU RÉSULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		2020
		MONTANT	DONT GP	MONTANT	DONT GP	MONTANT	DONT GP	MONTANT
<i>En milliers d'euros</i>								
Fonds propres sans droit de reprise	62 156							62 156
Réserve d'actualisation	18 030							18 030
Autres réserves	20 377	3 160	3 160	79	79			23 616
Report à nouveau	20 635	1 936	1 936					22 570
Excédent ou déficit de l'exercice	5 096	-5 096	-5 096	12 774	12 774			12 774
TOTAL	126 292			12 853	12 853			139 145

Les fonds propres sans droit de reprise de la Fondation de France sont composés :

- de la dotation initiale, constituée à sa création par les apports des établissements financiers fondateurs ;
- de dotations complémentaires constituées de libéralités successives affectées à la dotation de la Fondation de France selon la volonté des donateurs.

Les fonds propres sans droit de reprise sont constitués d'actifs aliénables.

VARIATION DES FONDS PROPRES FONDATIONS ABRITÉES	PRO-FORMA 2019	AFFECTATION DU RÉSULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		2020
		MONTANT	DONT GP	MONTANT	DONT GP		DONT GP	MONTANT
<i>En milliers d'euros</i>								
Fonds propres sans droit de reprise	231 072					175	175	230 897
Réserve d'actualisation	66 282					138	138	66 144
Autres réserves	94 985			2 356	2 356	2 242	2 242	95 099
Dotations consommables	1 143 796			19 895	19 895	21 503	21 503	1 142 188
Subventions d'investissement	1 339					55	55	1 285
TOTAL	1 537 474			22 251	22 251	24 112	24 112	1 535 613

4.6.1.7. Dotations non consommables

	TYPE D'ACTIF	IMMEUBLE	TRAVAUX	ŒUVRE D'ART	PARTICIPATION	VALEUR MOBILIÈRE DE PLACEMENT	ACTIF	+ VALUES LATENTES	AMORTISSEMENTS IMMOBILIERS	CONSOMMATION DE LA DOTATION
<i>En milliers d'euros</i>										
Fondations abritées	230 897	19 441	1 837	1 277	10 857	186 151	219 562	1 436	3 616	6 282
Fondation de France	62 156					62 156				

4.6.1.8. Variation des fonds reportés

VARIATION DES FONDS REPORTÉS	PRO-FORMA	TRANSFERTS	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
<i>En milliers d'euros</i>	2019				
Fonds reportés legs et libéralités FDF	48 279	-1 189	59 687	20 908	85 870
Fonds reportés legs et libéralités FSE	81 251	1 189	3 721	29 325	56 835
TOTAL FONDS REPORTÉS ET LIBÉRALITÉS	129 530	0	63 408	50 233	142 705
Fonds reportés donation temporaire usufruit FDF					
Fonds reportés donation temporaire usufruit FSE	12 398		7 063	4 115	15 346
TOTAL FONDS REPORTÉS DONATION TEMPORAIRE D'USUFRUIT	12 398	0	7 063	4 115	15 346
TOTAL	141 928	0	70 471	54 348	158 051

À la date d'acceptation par le Conseil d'administration, la Fondation de France affecte les passifs provenant des legs ou donations prioritairement aux créances reçues puis pour

le surplus éventuel de passifs, sur les biens destinés à être cédés.

4.6.1.9. Variation des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE	PRO-FORMA 2019	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	DONT GP	CLÔTURE DE L'EXERCICE	
			MONTANT	DONT REMBOURSEMENTS			MONTANT	DONT FONDS DÉDIÉS CORRESPONDANT À DES PROJETS SANS DÉPENSE AU COURS DES 2 DERNIERS EXERCICES
<i>En milliers d'euros</i>								
Ressources liées à la générosité du public	337 839	152 090	-140 678		-79		349 172	
Programmes	64 393	27 876	-22 203		-79		69 987	
FSE	273 446	124 214	-118 476				279 185	
TOTAL	337 839	152 090	-140 678		-79		349 172	

4.6.1.10. Variation des provisions

VARIATION DES PROVISIONS	PRO-FORMA 2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
<i>En milliers d'euros</i>				
Provisions pour risques et charges	10 178	60	5 243	4 995
Provision retraite	328	294		622
TOTAL	10 506	354	5 243	5 617

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par l'accord collectif d'entreprise. Le montant de l'indemnité est calculé pour l'ensemble des salariés bénéficiaires d'un contrat de travail à durée indéterminée en retenant le plus favorable entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par l'accord collectif d'entreprise. La méthode de calcul retenue consiste à évaluer les droits

projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits. Les hypothèses retenues au 31 décembre 2020 pour le calcul ont été les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 62 à 67 ans ;
- taux d'actualisation : 0,10 % (versus 0,5 % en 2019) ;
- taux de progression des salaires : 1,75 % (versus 3,4 % en 2019) ;
- taux de rotation des effectifs : 11,3 % (versus 14,1 % en 2019) ;
- table de mortalité : INSEE 2015-2017.

Provision pour risque financier :

Une analyse du comportement du portefeuille des valeurs mobilières de placement est effectuée à partir d'hypothèses de choc sur les marchés financiers. Les hypothèses retenues pour ce calcul sont celles de la BCE pour l'exercice 2016.

Pour le portefeuille propre de la Fondation de France, l'application de la règle ci-dessus aboutit, en 2020, à un niveau de risque théorique évalué à 10 011 k€, soit 8,3% du montant

du portefeuille. Après imputation de la réévaluation des titres, le montant du risque net provisionné ressort à 4 106 k€.

Concernant les fondations abritées, l'application des hypothèses de choc sur les marchés financiers aboutit à un niveau de risque théorique de 218 458 k€, soit 11,9% du montant du portefeuille. Aucune provision n'est constatée.

4.6.2. Note explicative compte de résultat

4.6.2.1. Produits des tiers financeurs

PRODUITS DES TIERS FINANCEURS	MONTANT
<i>En milliers d'euros</i>	
Concours publics et subventions d'exploitation	279
Versement des fondateurs ou consommation des dotations consommables	19 555
Ressources liées à la générosité du public	206 614
Dons manuels	159 970
Legs, donations, assurances-vie	46 064
Mécénat	581
Contributions financières	4 792
SOLDE DE LA RUBRIQUE	231 240

4.6.2.2. Détail legs, donations et assurances-vie

RUBRIQUE LEGS ET DONATIONS	MONTANT
<i>En milliers d'euros</i>	
PRODUITS	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	9 855
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations » définie à l'article 213-9	49 368
Prix de vente des biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	33 326
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donation destinés à être cédés	1 034
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	50 233
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	-32 692
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donation destinés à être cédés	-1 652
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	-63 408
SOLDE DE LA RUBRIQUE	46 064

4.6.2.3. Informations concours publics et subventions

NATURE/ FINANCEURS	ÉTAT	EUROPE	TOTAL RUBRIQUE
Subvention d'exploitation	279		279

4.6.2.4. Contributions volontaires en nature

<i>En milliers d'euros</i>	2020
Bénévolat	14 833
Prestations en nature	8 702
Prestations de mécénat de compétence	3 411
Diffusion médias	5 232
Autres	59
Dons en nature	45
TOTAL	23 580

4.6.2.5. Transactions inhabituelles

France Active a créé un programme « Relance solidaire » dans le contexte de la crise liée à la Covid-19 afin de soutenir des associations et les entreprises de l'économie sociale et solidaire de taille moyenne qui traversent des difficultés liées à cette crise.

La Fondation de France a soutenu cette initiative de France Active à travers un contrat d'apport associatif avec droit de reprise pour un montant de 4 250 k€.

Compte tenu du risque inhérent à cette opération, la Fondation de France a déprécié à la clôture de l'exercice sa créance envers France Active à hauteur de 30%.

L'échéance de cette convention est fixée au 30 juin 2025.

5. Compte de résultat par origine et destination

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	RÉFÉRENCE	2020		2019 PRO-FORMA	
<i>En milliers d'euros</i>	ANNEXE	TOTAL	DONT GP	TOTAL	DONT GP
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		296 071	296 071	256 539	256 539
1.1. Cotisations sans contrepartie					
1.2. Dons, legs et mécénat		206 614	206 614	172 538	172 538
Dons manuels		159 970	159 970	136 879	136 879
Legs, donations et assurances-vie		46 064	46 064	35 659	35 659
Mécénat		581	581		
1.3. Autres produits liés à la générosité du public		89 456	89 456	84 001	84 001
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		812		889	
2.1. Cotisations avec contrepartie					
2.2. Parrainage des entreprises					
2.3. Contributions financières sans contrepartie					
2.4. Autres produits non liés à la générosité du public		812		889	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		279		398	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		26 370	26 370	53 220	53 220
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		140 678	140 678	127 488	127 488
TOTAL		464 209	463 118	438 533	437 246
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES	5.2.3	238 636	237 546	202 348	201 062
1.1. Réalisées en France		206 540	205 450	180 304	179 017
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes		206 540	205 450	180 304	179 017
1.2. Réalisées à l'étranger		32 096	32 096	22 044	22 044
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes		32 096	32 096	22 044	22 044
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5.2.4	12 677	12 677	10 395	10 395
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		12 677	12 677	10 395	10 395
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		18 522	18 522	19 186	19 186
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		29 510	29 510	21 678	21 678
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES					
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		152 090	152 090	179 830	179 830
TOTAL		451 435	450 345	433 437	432 151
EXCÉDENT OU DÉFICIT		12 774	12 774	5 096	5 096

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	RÉFÉRENCE	2020		2019 PRO-FORMA	
<i>En milliers d'euros</i>	ANNEXE	TOTAL	DONT GP	TOTAL	DONT GP
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GP					
Bénévolat		14 833	14 833	14 377	14 377
Prestations en nature		8 702	8 702	3 596	3 596
Dons en nature		45	45	87	87
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GP					
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
TOTAL		23 580	23 580	18 060	18 060
CHARGES PAR DESTINATION					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		22 603	22 063	17 070	17 070
Réalisées en France		22 541	22 541	16 880	16 880
Réalisées à l'étranger		62	62	190	190
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		704	704	736	736
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		273	273	254	254
TOTAL		23 580	23 040	18 060	18 060

5.1. Tableau de passage du CROD produits et charges

En milliers d'euros

COMPTE DE RÉSULTAT PAR NATURE	CROD	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT	CHARGES FINANCIÈRES INCLUSES DANS LES PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TRANSFERTS DE CHARGES INCLUS DANS MISSIONS SOCIALES	CHARGES EXCEPTIONNELLES INCLUSES DANS PRODUITS EXCEPTIONNELS
Ventes de biens et services		4 517	0				4 517			
Produits de tiers financeurs		230 961		279			231 240			
Reprises sur provisions, dépréciations Exploit					118		118			
Utilisations des fonds dédiés						140 678	140 678			
Autres produits		59					59			
Produits financiers		58 651	747		26 252		85 650	12 819		
Produits exceptionnels		1 883	65				1 947	271		-271
TOTAL		296 071	812	279	26 370	140 678	464 209			

En milliers d'euros

COMPTE DE RÉSULTAT PAR NATURE	CROD	MISSIONS SOCIALES	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	DOTATIONS AUX PROVISIONS	REPORT EN FONDS DÉDIÉS	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT	INCLUS DANS LES AUTRES PRODUITS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TRANSFERTS DE CHARGES INCLUS DANS MISSIONS SOCIALES	CHARGES EXCEPTIONNELLES INCLUSES DANS PRODUITS EXCEPTIONNELS
Autres achats et charges externes		10 097	9 806	10 766			30 668			
Aides financières		216 915					216 915			
Impôt et taxes		27	247	440			714			
Salaires et traitements et charges sociales		10 291	2 463	4 394			17 148			
Dotations aux amortissements		1 229		2 239			3 468		9	
Dotations aux provisions et dépréciations					1 752		1 752			
Report en fonds dédiés						152 090	152 090			
Autres charges		71	40	108			219			
Charges financières				471	27 758		28 229	12 819		
Charges exceptionnelles		8	121	103			232			271
TOTAL		238 636	12 677	18 522	29 510	152 090	451 435			

En milliers d'euros

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	RÉALISÉES EN FRANCE	RÉALISÉES À L'ÉTRANGER			
Mises à disposition gratuites de biens	45				45
Prestations de services	8 643	59			8 702
Personnel bénévole	13 854	2	704	273	14 833
TOTAL	22 542	61	704	273	23 580

5.2. Annexe au CROD

5.2.1. Principes de construction du CROD

En milliers d'euros

CROD 2020 ORGANISATIONS	1 - MISSIONS SOCIALES		2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		PROVI- SIONS	FONDS DÉDIÉS
	DÉPENSES	SALAIRES	DÉPENSES	SALAIRES	DÉPENSES	SALAIRES		
Présidence					1			
Direction générale		234			7	1 415		
Direction juridique et admin.			1	325	175	318		
Direction financière	135	448	4	715	271	1 067		
Direction communication & informatique	840	910			609	177		
Direction systèmes information	10				4 909	1 417		
Dir. marketing développement	1 265	2 230	6 553	1 422				
Direction mécénat	61 412	5 301						
Section structure			37		382		3 262	
Section libéralités			1416				37	
Section programmes	-6	0	167					27 876
Fondations abritées	155 580	1 167	2 033		7 774		26 211	122 524
Activité relais	9 108		4					1 690
TOTAL	228 345	10 291	10 213	2 463	14 128	4 394	29 510	152 090
TOTAL	238 636		12 677		18 522		29 510	152 090

5.2.2. Missions sociales

En milliers d'euros

	CER 2019 PUBLIÉ	2019 PRO-FORMA	2020
Prix, bourses, subventions	160 243	160 243	216 915
Mise en œuvre	20 966	21 161	11 431
Frais de personnel	9 461	9 257	10 291
SOUS TOTAL	190 670	190 661	238 637
Affectation aux fonds propres de la Fondation de France	3 408		0
Affectation aux fonds propres des fondations abritées	48 368	8 527	0
TOTAL	242 446	199 188	238 637

En milliers d'euros

	CER 2019 PUBLIÉ	2019 PRO-FORMA	2020
Montant redistribué par les fondations abritées à leur propre programme	136 243	133 972	143 880
Montant redistribué par les fondations abritées aux programmes de la Fondation de France	15 355	15 355	12 950
Montant reversé aux organismes désignés relatifs à l'activité relais	5 241	5 241	9 025
Montant redistribué par la Fondation de France à ses propres programmes (hors urgences)	31 831	34 094	63 798
Montant redistribué par la Fondation de France à ses programmes urgences	2 000	2 000	8 984
TOTAL	190 670	190 661	238 637

5.2.3. Frais d'appel à la générosité du public

En milliers d'euros		
NATURE	2019 PRO-FORMA	2020
Frais de traitement des dons	870	1 109
Frais de recherche de ressources	8 257	8 119
Gestion temporaire des libéralités	1 269	3 449
TOTAL RUBRIQUE	10 395	12 677

6. Compte d'emploi des ressources

6.1. CER global

EMPLOIS PAR DESTINATION	2020	2019 PRO-FORMA	2019 PUBLIÉ	RESSOURCES PAR ORIGINE	2020	2019 PRO-FORMA	2019 PUBLIÉ
En milliers d'euros				En milliers d'euros			
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES	237 546	201 062	236 532	1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	296 071	256 539	197 645
1.1 Réalisées en France	205 450	179 017	214 487	1.1 Cotisations sans contrepartie			
Actions réalisées par l'organisme				1.2 Dons, legs et mécénat	206 614	172 538	197 645
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes	205 450	179 017	214 487	Dons manuels	159 970	136 879	137 450
1.2 Réalisées à l'étranger	32 096	22 044	22 044	Legs, donations et assurances-vie	46 064	35 659	60 195
Actions réalisées par l'organisme				Mécénat	581		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes	32 096	22 044	22 044	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	89 456	84 001	73 179
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	12 677	10 395	10 120				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	12 677	10 395	10 120				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources							
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	18 522	19 186	17 654				
TOTAL DES EMPLOIS	268 745	230 643	264 305	TOTAL DES RESSOURCES	296 071	256 539	197 645
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	29 510	21 678	21 678	2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	26 370	53 220	53 220
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	152 090	179 830	163 613	3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	140 678	127 488	127 488
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	12 774	5 096	1 936	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL	463 118	437 246	451 532	TOTAL	463 118	437 246	378 353
				Ressources reportées liées à la GP en début d'exercice (hors fonds dédiés)	29 263		
				(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	12 774		
				(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la GP	415		
				Écritures changement de méthode	1 683		
				Ressources reportées liées à la GP en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	44 135		

Contributions volontaires en nature

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2020	2019		2020	2019
<i>En milliers d'euros</i>		PRO-FORMA	<i>En milliers d'euros</i>		PRO-FORMA
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GP		
Réalisées en France	22 542	16 880	Bénévolat	14 833	14 377
Réalisées à l'étranger	61	190	Prestations en nature	8 702	3 596
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	704	736	Dons en nature	45	87
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	273	254			
TOTAL	23 580	18 060	TOTAL	23 580	18 060

6.2. Opérations d'urgence

Les comptes d'emploi des ressources spécifiques aux opérations d'urgence dont le montant de la collecte auprès du grand public ou dont le solde des fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice sont supérieurs à 500 k€ sont les suivants.

6.2.1. Opération « Solidarité Népal »

<i>En milliers d'euros</i>	2019	2020
Ressources collectées auprès du public	1	2
Autres fonds privés	150	
Subventions des collectivités territoriales		
Produits financiers	5	1
Reprise fonds dédiés	875	694
TOTAL DES RESSOURCES	1 031	697
Mission sociale	328	673
Frais de traitement des dons		
Frais d'information des donateurs		
Frais de fonctionnement	9	14
TOTAL DES EMPLOIS	337	687
REPORT EN FONDS DÉDIÉS	694	10

6.2.3. Opération « Notre-Dame »

<i>En milliers d'euros</i>	2019	2020
Ressources collectées auprès du public	27 117	205
Autres fonds privés	2 839	202
Subventions des collectivités territoriales	10	
Produits financiers	35	164
Reprise fonds dédiés		29 959
TOTAL DES RESSOURCES	30 001	30 530
Mission sociale	4	5 900
Frais de traitement des dons	38	3
Frais d'information des donateurs		4
Frais de fonctionnement		
TOTAL DES EMPLOIS	42	5 907
REPORT EN FONDS DÉDIÉS	29 959	24 623

6.2.2. Opération « Solidarité Antilles »

<i>En milliers d'euros</i>	2019	2020
Ressources collectées auprès du public	97	31
Autres fonds privés		
Subventions des collectivités territoriales	1	5
Produits financiers	18	8
Reprise fonds dédiés	2 814	1 892
TOTAL DES RESSOURCES	2 930	1 936
Mission sociale	985	822
Frais de traitement des dons	14	12
Frais d'information des donateurs	5	31
Frais de fonctionnement	34	26
TOTAL DES EMPLOIS	1 038	891
REPORT EN FONDS DÉDIÉS	1 892	1 045

6.2.4. Opération « Solidarité Liban »

<i>En milliers d'euros</i>	2019	2020
Ressources collectées auprès du public		2 781
Autres fonds privés		394
Subventions des collectivités territoriales		129
Produits financiers		4
Reprise fonds dédiés		
TOTAL DES RESSOURCES	0	3 308
Mission sociale		1 389
Frais de traitement des dons		92
Frais d'information des donateurs		
Frais de fonctionnement		41
TOTAL DES EMPLOIS	0	1 522
REPORT EN FONDS DÉDIÉS	0	1 786

7. Autres informations

7.1. Évolution du nombre de fondations abritées

En unité	2019	CRÉATIONS	CLÔTURES	2020
Fondations abritées	888	42	14	916

7.2. Engagements hors bilan

ORIGINE	NOMBRE	ACTIFS IMMOBILIERS	AUTRES ACTIFS	ESTIMATION GLOBALE 2020	RAPPEL 2019
Dévolution	1	-	5 106	5 106	5 597

7.3. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat au titre de l'exercice 2020 s'élevaient à 323 k€ (versus 321 k€ en 2019), soit :

- 215 k€ au titre du contrôle légal ;
- 108 k€ au titre des autres services que la certification des comptes.

7.4. Structures liées

7.4.1. Association de gestion du domaine de Sassenage

Cette association, créée en décembre 2012 par décision du Conseil d'administration de la Fondation de France, a pour objet la conservation et la mise en valeur du domaine de Sassenage, dans le respect de la charge imposée au propriétaire, à savoir notamment « pour perpétuer et conserver le nom et la mémoire de la famille de Bérenger ». Le membre fondateur de cette association est la fondation Bérenger (fondation abritée).

En milliers d'euros	2019	2020
Capitaux propres	190	Comptes non disponibles
Total bilan	236	
Total ressources	347	
Dont subvention Fondation de France	302	
RÉSULTAT NET	16	

7.4.2. SA Parc de Branféré

Cette société anonyme, détenue à 98 % par la Fondation de France, exploite en un même lieu un parc animalier et botanique et un parc de loisirs. Elle participe également au fonctionnement d'un centre d'éducation à l'environnement (l'École Nicolas Hulot).

En milliers d'euros	2019	2020
Capitaux propres	4 000	4 219
Total bilan	4 642	4 798
Total ressources	6 134	5 381
Dont subvention Fondation de France	0	0
RÉSULTAT NET	232	400

Comptes 2019 certifiés, comptes 2020 en attente de certification.

Les actions de la société figurent à l'actif de la Fondation de France pour 936 k€.

7.4.3. Fundacion Delegacion de la Fondation de France en Espagne

La Delegacion est une succursale espagnole de la Fondation de France, créée en 2011 dans le cadre de la donation Daniel et Nina Carasso. Elle est chargée sur tout le territoire espagnol d'identifier et d'accompagner économiquement les initiatives innovantes dans le domaine de l'alimentation durable et l'art citoyen et de développer la philanthropie au travers d'alliances et de partenariats.

<i>En milliers d'euros</i>	2019	2020
Capitaux propres	126	Comptes non disponibles
Total bilan	2 733	
Total ressources	3 706	
Dont subvention Fondation de France	3 556	
RÉSULTAT NET	17	

Comptes 2019 certifiés, comptes 2020 en attente de certification, non communiqués.

Le rapport du commissaire aux comptes

sur les
comptes
annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Fondation
de
France**

40 avenue Hoche

75008 Paris

Au Conseil d'administration de la Fondation de France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4.3.1. de l'annexe des comptes annuels, concernant le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises

et entités du secteur non marchand, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Changement de méthode comptable :

Comme mentionné ci-avant, la note 4.3.1. de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Établissement du Compte de Résultat par Origine et par Destination (CROD) et du Compte Annuel d'Emploi des Ressources (CER) :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER, présentées sous forme de tableau dans la note 5.1. de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les

autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de la fondation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de

non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 avril 2020

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.



Georges Maregiano

Associé

La gestion financière

La gestion financière de la Fondation de France, encadrée par sa Charte de gestion financière et placée sous la surveillance d'un comité financier, privilégie le principe de la délégation à des gestionnaires d'actifs, via des mandats ou des OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières).

Les principes d'une gestion financière rigoureuse, transparente et prudente s'appliquent aux actifs propres de la Fondation de France mais aussi à ceux des fondations abritées dont les profils de gestion sont adaptés à leurs objectifs :

- de montant et de fréquence d'intervention ;
- de l'horizon de placement.

La Charte de gestion financière

La Charte de gestion financière présente les moyens mis en œuvre par la Fondation de France pour respecter les objectifs et les principes généraux en matière de gestion des actifs financiers qu'elle s'impose à elle-même ainsi qu'à ses partenaires financiers.

Le comité financier

Rôle et composition

Le comité financier a pour rôle d'assister le Conseil d'administration dans la gestion des actifs de la Fondation de France avec pour objectif de pérenniser l'action de cette dernière sur le long terme tout en dégagant des ressources contribuant à sa mission d'intérêt général. Il émet des propositions, avis, ou recommandations à l'intention du Conseil d'administration.

Le comité financier s'assure de la qualité de la gestion des actifs financiers, du respect des principes et des objectifs de gestion. Il est également garant de l'application de la Charte de gestion financière et en assure l'actualisation.

Il est composé de huit personnalités qualifiées bénévoles et est présidé par le trésorier.

Il définit les objectifs de gestion en termes de rentabilité et de risque, et notamment :

- l'allocation stratégique d'actifs des différents profils de gestion et les marges de fluctuation entre les grandes classes d'actifs (actions/obligations/monétaire/produits bancaires/immobilier) ;
- les directives à suivre en matière de placements autorisés.

Compte tenu de l'évolution des marchés, il peut proposer à tout moment la révision des profils de gestion et la modification des directives à suivre par les gestionnaires. Il s'assure de la mise en œuvre des décisions prises.

Enfin, le comité financier est également chargé de superviser le suivi des prestataires extérieurs.

Le comité financier s'est réuni à neuf reprises en 2020.

Actifs gérés

2241M€ d'actifs financiers gérés

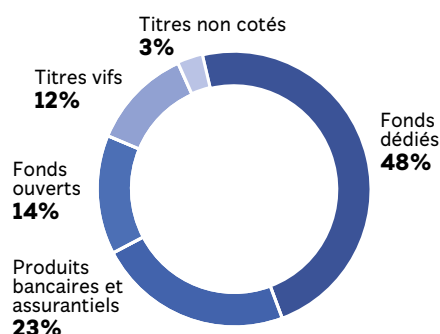
Les actifs financiers sont composés majoritairement de fonds permanents constituant tout ou partie des dotations et réserves de la Fondation de France et de ses fondations abritées.

Les fonds propres de la Fondation de France représentent 6% des actifs consolidés contre 82% pour ses fondations abritées. La trésorerie commune à la Fondation de France et à ses fondations abritées constitue les 12% restants.

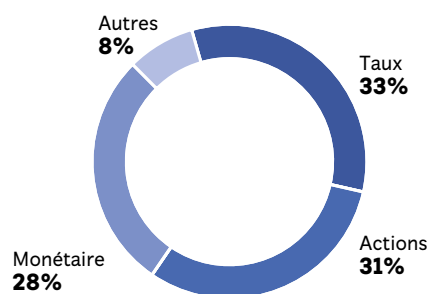
La quasi-intégralité des placements est répartie entre actions, obligations, monétaire et titres non cotés essentiellement des pays de l'OCDE. Cette allocation diversifiée correspond à l'approche prudente de la Fondation de France en matière de placements financiers.

Au 31 décembre 2020, l'allocation d'actifs est composée comme suit.

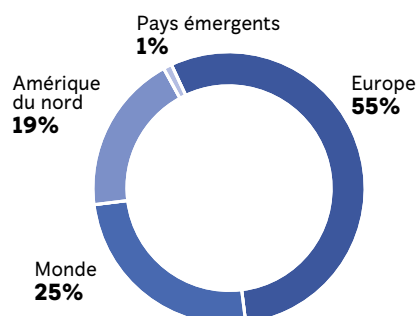
STRUCTURE DES PLACEMENTS



ALLOCATION D'ACTIFS



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Hors produits bancaires et assurantiels

Modes de gestion

Les fonds permanents sont gérés :

- de façon collective, au moyen de cinq fonds communs de placement dédiés à la Fondation de France, disposant de profils de gestion adaptés à l'objet et à la contrainte de pérennité des fondations abritées ;

France B 71% obligations 20% actions 9% monétaire + 1,24%	France C 63% obligations 30% actions 7% monétaire + 1,58%	France D 83% actions ISR 17% monétaire + 3,98%
France I 100% immobilier + 3,00%	France 2i 100% impact social & environnemental - 5,37%	

- ou de façon individualisée par un établissement choisi par le fondateur. Cette possibilité peut être accordée sous certaines conditions. Au 31 décembre 2020, la Fondation de France comptait 60 fondations abritées à gestion individualisée.

Conformément à sa Charte de gestion financière, la Fondation de France privilégie le principe de délégation de la gestion financière de ses actifs. En excluant les produits bancaires et assurantiels (soit 527 M€), 85 % des réserves (1 452 M€) font l'objet d'une gestion déléguée (via des fonds dédiés ainsi que des mandats de gestion ou de conseil), tandis que 15 % (262 M€) sont gérées en direct par la Fondation de France.

Politique de distribution des fonds collectifs

La Fondation de France a mis en place une politique active de distribution permettant aux fondations abritées de disposer de revenus afin de sécuriser tout ou partie de leur budget annuel. Chaque porteur de parts se voit attribuer chaque année une part significative de l'augmentation éventuelle de la valeur de ses investissements sous la forme de versement d'un coupon.

Coupons distribués au cours de cinq dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020
France B	2,00%	2,00%	1,00%	1,50%	1,00%
France C	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	2,00%
France D	3,00%	4,00%	3,00%	4,00%	3,00%
France I	-	-	-	2,07€/action	2,40€/action

Année 2020

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 et par les mesures de confinement qui en ont découlé. Cette crise sanitaire a provoqué un sévère décrochage des marchés financiers en mars 2020, suivi d'une remontée de ceux-ci portées par les politiques de soutien aux ménages et à l'économie des banques centrales et des gouvernements.

Compte tenu de l'environnement général très incertain, avec l'aide de son comité financier, la Fondation de France a adopté une politique de prudence et de protection de son patrimoine en diminuant l'exposition aux actifs risqués de ses portefeuilles de placements.

Malgré ce contexte, les actifs financiers de la Fondation de France et des fondations abritées affichent des performances positives. Les fonds de gestion collective (composés de France B, C, D et I) ont surperformé leurs indices de référence, à l'exception de France B en raison de la sous-performance de sa poche taux qui a maintenu une position défensive tout au long de l'année. France I a atteint sa taille cible de 50 M€.

18 M€ de revenus financiers nets

Synthèse des revenus de placements financiers

En milliers d'euros	2019	2020
Portefeuille moyen	2 055 900	2 151 100
Revenus financiers liés aux distributions	42 990	36 527
Plus ou moins-values de cession	-3 299	15 402
Revenus bruts	39 691	51 929
Taux de rentabilité brut	1,9%	2,4%
Variation des provisions	48 871	-6 383
Variation de l'écart de réévaluation	100 333	-26 271
Revenus nets	188 895	19 275
Taux de rentabilité net	9,2%	0,9%

Les revenus nets de l'année 2020 ont été marqués principalement par :

- la poursuite de la baisse des rendements obligataires avec un impact direct défavorable sur le renouvellement des actifs monétaires (CAT, DAT, compte sur livret) ;
- la baisse des coupons distribués par les fonds collectifs France B, C et D ;
- la réalisation de plus-values à l'occasion de ventes effectuées pour sécuriser le portefeuille financier de la Fondation de France.

Investissement socialement responsable, investissement à impact social et environnemental

Investissement socialement responsable

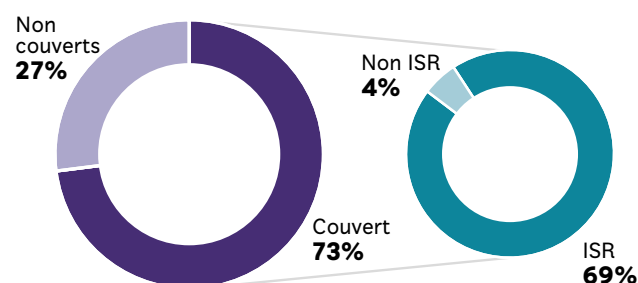
La Charte de gestion financière de la Fondation de France inclut une mention explicite en faveur de l'investissement responsable : « Elle privilégie les placements en adéquation avec sa mission sociale en considérant dans sa gestion des critères extra-financiers et la dimension environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) ».

La Fondation de France mesure le respect de ces critères à l'aide d'une méthodologie rigoureuse, qui consiste à vérifier si :

- l'émetteur ou le fonds a obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 50 de la part de Sustainalytics¹ ;
- le fonds intègre, de manière explicite, des exclusions ou des critères extra-financiers forts (exemple : fonds d'infrastructure d'énergies renouvelables).

Ainsi, à fin décembre 2020, l'analyse extra-financière fait ressortir les éléments suivants :

- l'ensemble de la gestion collective (France B, C, D, I et 2i) intègre ou respecte des critères extra-financiers, soit 677 M€ ;
- 27 % des actifs ne sont pas couverts par l'analyse (il s'agit notamment des produits bancaires et des obligations souveraines) ;
- parmi les 73 % d'actifs couverts par l'analyse, 69 % respectent des critères extra-financiers.



Certaines fondations abritées, conscientes des conséquences économiques, sociales et environnementales de leurs investissements, intègrent des critères extra-financiers dans leur processus de sélection, à l'image de la Fondation Daniel et Nina Carasso qui a pris des engagements forts au sein de son portefeuille en excluant notamment les sociétés du secteur de la production et du raffinage d'énergies fossiles (avec la signature du programme de « divest – invest ») et en réalisant des investissements à impact social.

1 Sustainalytics est l'un des leaders mondiaux dans la recherche et l'analyse environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) liée à l'investissement socialement responsable (ISR).

Investissement à impact social et environnemental

L'investissement à impact social est une stratégie d'investissement dans des sociétés non cotées cherchant à générer des synergies entre impact social, environnemental et sociétal accompagné d'un rendement financier équitable.

Cette catégorie intègre l'investissement durable consistant à financer des projets ou des entreprises ayant une activité dans des secteurs particulièrement exposés aux défis environnementaux et sociétaux les plus urgents, à l'instar de l'agriculture durable, des énergies renouvelables, de la microfinance et des services de base abordables et accessibles tels que le logement, la santé et l'éducation.

Ces investissements constituent un sous-ensemble de l'investissement socialement responsable (ISR).

Le tableau suivant synthétise les montants investis ou engagés par la Fondation de France sur cette stratégie :

INVESTISSEMENTS À IMPACT SOCIAL ²	MONTANT ENGAGÉ	MONTANT VALORISÉ	NOMBRE D'INVESTISSEMENTS
2020	148 M€	55 M€	20
2019 pour rappel	146 M€	31 M€	21

Intensité carbone de la poche actions

L'intensité carbone correspond au ratio entre les émissions (en tonnes de CO₂) et les revenus totaux de l'entreprise (en M\$). Les données fournies sont fonction des informations disponibles, à la date du reporting, auprès des sources : Sustainalytics, Morningstar, Bloomberg, Carbon Disclosure Project et sociétés de gestion.

L'intensité carbone de la poche actions de la Fondation de France (583 M€) ressort ainsi à 130,8 tonnes/M\$, inférieure de 24,8 % à l'indice de référence (versus 2019, 137,4 tonnes/M\$, inférieure de 20,4 % à l'indice de référence).

2 France 2i ; FDNC Sustainable Food Systems ; Aqua Spark ; Schneider Energie SICAV Solidaire ; Phitrust Partenaires et Partenaires Europe ; Ecofi Contrat Solidaire ; Oikocrédit ; Finance et solidarité d'Amundi ; Eurofideme 2 et Eurofideme 3 ; Unigestion Ethos Environmental Sustainability ; Demeter Infra 4 ; Capenergie 3 ; Alter Equity ; Alter Equity II ; Hémisphère ; Regenero Impact Fund ; Land Degradation Neutrality ; Famae impact ; Educ'Arte.

L'évolution des marchés

L'année 2020 a été marquée par un choc conjoncturel sans précédent (-3,6% de baisse du PIB au 1^{er} trimestre puis -12,1% au second en zone euro, hausse significative du taux de chômage américain de 3,5% fin 2019 à 14,7% fin avril), qui a entraîné une baisse historique des actions sur la période du 19/02 au 23/03, notamment américaines (-33,92%). Une intervention coordonnée inédite et massive des banques centrales et des États (1 850 Md€ de rachats d'actifs annoncés en 2020 pour la BCE, abaissement des taux directeurs de la FED à 0,25% contre 1,75% précédemment, plan de la Commission européenne de 750 Md€ de dettes en son nom, chômage partiel en France, versement de chèques aux citoyens américains...) a toutefois permis de restaurer la confiance des agents économiques et aux actifs risqués de se redresser fortement. La victoire de Joe Biden le 06/11 et l'annonce du vaccin Pfizer le 09/11 ont également alimenté le fort appétit pour le risque des investisseurs.

Ainsi, la plupart des classes d'actifs risqués finissent l'année en territoire positif en cachant toutefois de fortes disparités entre des « gagnants » (actions américaines du secteur de la technologie à +31,54%, actions monde dites de « croissance » à +22,78%) et des « perdants » (actions de la zone euro à -1,02%, actions monde dites « décotées » à -9,33%). Les actifs refuges progressent sur l'année, à l'instar des obligations souveraines de la zone euro (+4,72%).

Caractéristiques des cinq fonds de gestion collective

France A

Le fonds France A a été clôturé en décembre 2020.

En effet, les taux de rémunération des produits monétaires étant devenus structurellement négatifs, le fonds France A n'était plus en mesure de remplir son objectif de gestion, à savoir obtenir une performance annuelle supérieure ou égale à celle de l'inflation et ainsi d'assurer une progression régulière du capital afin de protéger des effets de l'inflation.

France B

FORME JURIDIQUE	Fonds commun de placement de droit français						
DATE DE LANCEMENT	24 septembre 2004						
1 ^{RE} VALEUR LIQUIDATIVE	100€						
VL AU 31/12/2020	140,00€						
GESTIONNAIRES	Poche actions : BNPP AM en multigestion Poche taux : Amundi						
NOMBRE DE PARTS	1 646 709						
NOMBRE DE PORTEURS	251						
ENCOURS AU 31/12/2020	230 538 899€						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	0,50%						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Capitalisation/distribution						
DÉPOSITAIRE – VALORISATEUR	BNP Paribas Securities Services						
PERFORMANCE	1 an : + 1,24 % 3 ans, annualisée : + 1,16 % 5 ans, annualisée : + 1,73 %						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

L'objectif de ce fonds est de battre durablement son indice de référence composé à 80% d'obligations et à 20% d'actions de grandes entreprises. L'univers d'investissement du FCP est mondial, tant pour la poche actions que pour la poche obligataire. Pour ces dernières et afin de pallier la faiblesse des rendements obligataires, des stratégies de diversification peuvent être employées, telles que l'investissement dans des devises.

Ce fonds est destiné aux fondateurs ayant un objectif de placement de deux à trois ans.

France C

FORME JURIDIQUE	Fonds commun de placement de droit français						
DATE DE LANCEMENT	24 septembre 2004						
1^{RE} VALEUR LIQUIDATIVE	100€						
VL AU 31/12/2020	155,63€						
GESTIONNAIRES	Poche actions : BNPP AM en multigestion Poche taux : BNPP AM en multigestion						
NOMBRE DE PARTS	1 255 616						
NOMBRE DE PORTEURS	123						
ENCOURS AU 31/12/2020	194 595 339€						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	0,55%						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Capitalisation/distribution						
DÉPOSITAIRE – VALORISATEUR	BNP Paribas Securities Services						
PERFORMANCE	1 an : + 1,58 % 3 ans, annualisée : + 3,27 % 5 ans, annualisée : + 3,58 %						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

L'objectif de ce fonds est de battre durablement son indice de référence composé à 60% d'obligations et à 40% d'actions internationales. Tout comme France B, l'univers d'investissement du FCP est international. À la suite de la décision du comité financier, l'exposition actions a été temporairement ramenée à 30% à partir du 15/04/2020.

Ce fonds est destiné aux fondations ayant un objectif de placement de quatre à sept ans.

France D

FORME JURIDIQUE	Fonds commun de placement de droit français						
DATE DE LANCEMENT	4 décembre 2008						
1^{RE} VALEUR LIQUIDATIVE	100€						
VL AU 31/12/2020	171,20€						
GESTIONNAIRES	BNPP AM en multigestion						
NOMBRE DE PARTS	1 053 600						
NOMBRE DE PORTEURS	74						
ENCOURS AU 31/12/2020	180 376 380€						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	0,50%						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Capitalisation/distribution						
DÉPOSITAIRE – VALORISATEUR	BNP Paribas Securities Services						
PERFORMANCE	1 an : + 3,98 % 3 ans, annualisée : + 6,04 % 5 ans, annualisée : + 5,88 %						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

France D est un fonds d'actions internationales qui intègre des critères extra-financiers pour le choix de ses sous-jacents. Ces investissements socialement responsables (ISR) sont réalisés via une sélection d'OPCVM. Cette structure sous forme de fonds de fonds permet de cibler et d'intégrer différentes thématiques d'investissement : transition énergétique, vieillissement de la population, social et gouvernance d'entreprise, eau,... À la suite de la décision du comité financier, l'exposition actions a été temporairement ramenée à 80% à partir du 15/04/2020.

Ce fonds est destiné aux fondations ayant un objectif de placement de quatre à sept ans.

France I

FORME JURIDIQUE	SPPICAV (société à prépondérance immobilière à capital variable)						
DATE DE LANCEMENT	24 avril 2017						
1 ^{RE} VALEUR LIQUIDATIVE	100€						
VL AU 31/12/2020	105,40€						
GESTIONNAIRES	BNP Paribas REIM						
NOMBRE DE PARTS	467 435						
NOMBRE DE PORTEURS	9						
ENCOURS AU 31/12/2020	49 267 649€						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	0,80%						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Distribution						
DÉPOSITAIRE – VALORISATEUR	BNP Paribas Securities Services						
PERFORMANCE	1 an : + 3,00%						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

France I vise à offrir une exposition à l'immobilier direct et indirect, principalement en France et en immobilier d'entreprise. Le fonds recherche une diversification des risques en investissant dans des biens ou des fonds ayant une exposition complémentaire notamment en termes de typologie d'actifs (bureaux, commerces, logistique, résidences seniors...). Le fonds intègre des critères extra-financiers dans son processus d'investissement.

Ce fonds est destiné aux fondations ayant un objectif de placement supérieur à dix ans.

France 2i

FORME JURIDIQUE	SLP (société de libre partenariat)						
DATE DE LANCEMENT	22 mai 2019						
1 ^{RE} VALEUR LIQUIDATIVE	100€						
VL AU 31/12/2020	20,32€						
GESTIONNAIRES	RAISE Conseil						
NOMBRE DE PARTS A	1 710 000						
NOMBRE DE PORTEURS	7						
ENCOURS AU 31/12/2020	34 798 441€						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	1,70% HT						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Capitalisation/distribution						
DÉPOSITAIRE – VALORISATEUR	Société Générale						
PERFORMANCE	Non applicable						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

France 2i vise à investir dans des entreprises non cotées en visant un fort impact positif et des rendements équitables. France 2i privilégie les entreprises susceptibles de provoquer un changement systémique sur nos modes de vie, de production et de consommation, en les accompagnant dans la durée en actionnaire minoritaire actif.

Ce fonds est destiné aux fondations ayant un objectif de placement supérieur à dix ans.

La gestion des risques

La Fondation de France porte une attention particulière à la gestion des risques financiers.

Elle s'assure tout d'abord d'être entourée de plusieurs prestataires financiers de premier ordre :

- la conservation des actifs est confiée à des banques parmi les mieux notées en Europe ;
- la gestion financière est déléguée à des prestataires (sociétés de gestion ou banques privées) reconnus ;
- la trésorerie est placée auprès de contreparties bancaires offrant, là aussi, les meilleures garanties en matière de solvabilité.

Tous les mois, elle suit les performances et l'allocation d'actifs de son portefeuille à travers un tableau de bord, comportant notamment :

- la structure des placements ;
- la répartition par classe d'actifs ;
- la répartition géographique ;
- l'analyse extra-financière du portefeuille ;
- les indicateurs de performance et de risque des investissements réalisés.

Chaque semestre, elle réalise un rapport de gestion financière lui permettant de :

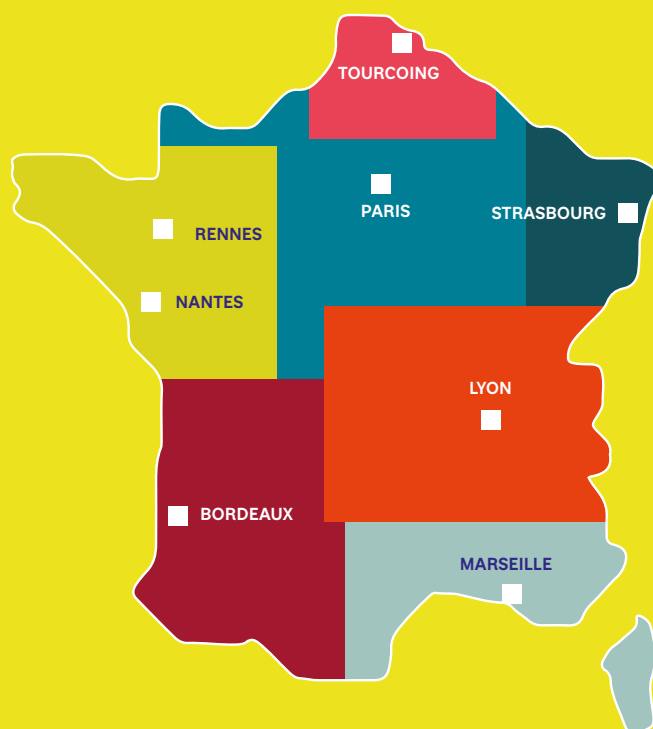
- vérifier que la structure des placements est en cohérence avec la politique définie et la Charte des investissements ;
- analyser son risque de contreparties bancaires et assurantielles, s'assurant ainsi que ses placements sont réalisés auprès des institutions les plus solides ;
- réaliser des « stress tests » sur l'ensemble de ses actifs, afin d'observer la résistance de son portefeuille dans différentes configurations de marché, et de prendre des mesures préventives le cas échéant.

Enfin, la Fondation de France mandate un cabinet spécialisé dans le conseil en investissement pour l'assister notamment dans les domaines suivants :

- conseil en matière d'allocation d'actifs et de structure de portefeuille ;
- sélection de prestataires via l'organisation d'appels d'offres ;
- suivi des portefeuilles et des prestataires (respect de contraintes, contrôle des frais de gestion, mesure et comparaison de performances...) ;
- réalisation de documents ad hoc et d'analyses d'investissements (analyse consolidée de la poche obligataire, analyse extra-financière consolidée,...).

Fondation de France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01



Fondation de France Siège et Centre-Ouest

40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
01 44 21 31 00
fondation@fdf.org

Fondation de France Grand-Ouest

Le Seize - Centre d'affaires
16 esplanade
du Champ de Mars
35000 Rennes
02 99 38 24 22
grandouest@fdf.org
5 rue Columelle
44000 Nantes
02 51 83 20 70
grandouest@fdf.org

Fondation de France Sud-Ouest

29 rue Esprit-des-Lois
33000 Bordeaux
05 56 52 03 07
sudouest@fdf.org

Fondation de France Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
04 91 90 08 77
mediterranee@fdf.org

Fondation de France Centre-Est

19 rue de l'Arbre-Sec
69001 Lyon
04 72 10 92 30
centreest@fdf.org

Fondation de France Grand-Est

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg Cedex
03 88 22 78 68
grandest@fdf.org

Fondation de France Nord

5 rue de Tournai
59200 Tourcoing
03 20 11 80 90
nord@fdf.org

Conception et réalisation:
EPCOKA

Textes: Fondation de France.

Crédits photo:
Ongaeshi Studio/Fondation de France.